

la doctrine en droit des biens.

Par **agat603**, le **10/05/2008** à **20:43**

je ne sais pas répondre à cette question: quelle est la place de la doctrine en droit des biens? quelqu'un pourrait-il m'aider...merci d'avance!!!

Par **mathou**, le **10/05/2008** à **21:05**

Est-ce que tu pourrais préciser de quel genre de sujet il s'agit ? Dissertation, petite question, incompréhension de cours... ? Si c'est une dissertation, les membres ne peuvent pas t'aider tant que tu ne donnes pas au moins tes premiers éléments de recherche Image not found or type unknown

Je déplace dans le Trou noir en attendant ta réponse.

Par **agat603**, le **10/05/2008** à **21:08**

C'est une question d'incompréhension du cours sur laquelle j'aimerais avoir quelques précisions. Merci de m'éclairer

Par **mathou**, le **10/05/2008** à **23:36**

Hop, je redéplace en droit civil Image not found or type unknown

A première vue, parler de doctrine en droit des biens me fait penser à la théorie du patrimoine d'Aubry et Rau : maintenue depuis des dizaines d'années mais critiquée car elle refuse la notion de patrimoine d'affectation, alors que le droit français la connaît déjà sous la forme du capital social ou de la fiducie. Je dirais que la place de la doctrine est plutôt faible. J'espère que d'autres pourront te répondre plus en détails !? Image not found or type unknown

Est-ce que ton prof a dit quelque chose de particulier dessus ?